



Pyrénées Audoises
Centre Intercommunal d'Action Sociale

EXTRAIT**Du Registre des délibérations du Conseil d'Administration**

Délibération CIAS 2022-22.

OBJET : DM N°2 CIAS - SAD

L'An deux mille vingt deux, le sept du mois de décembre à 10 h 30, le Conseil d'Administration du CIAS des Pyrénées Audoises s'est réuni à QUILLAN, 11500 suite à la convocation faite le 30 novembre 2022 par Monsieur le Président.

Etaient présents :

Francis SAVY, Ginette JAMMES, Martine DAFFOS, Rose-Marie MANAUD, Alain RENON, Martine BENASSIS, Jacques GALY. Alain CHANAUD, Isabelle SZYMANSKI,

Excusés : Marielle PASTOU, Séverine CALDERON, Françoise TOURNAIRE, Huguette DUBOIS, Vincent MAYNIE, Geneviève COMTE, Eric COUE, Mohammed EL HABCHI,

Secrétaire de séance : Ginette JAMMES

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Présents : 9

Votants : 9

Suite à la mise en place du Complément de Traitement Indiciaire pris en compte à partir du mois d'Avril 2022, le Département nous dédommage d'une partie des frais soit **138 903 €** de recettes. De plus, la signature d'un CPOM Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens nous octroie 3 € supplémentaire de l'heure sur les prestations réalisées les Dimanches et Jours Fériés ainsi que sur les bénéficiaires GIR 1 & 2 soit **17 850 €**. La dotation de la Communauté de Communes de **60 000, 00 €** viendra également abonder le chapitre 012.

Ces sommes seront ventilées comme suit : chapitre 011 - 30 000, 00 €, chapitre 012 pour 150 000 € et le chapitre 016 pour 30 750 €.

CIAS BP 2022 M 22 - DM N°2				
Intitulés	BP 2022	DM N°1	DM N°2	TOTAL
Section de Fonctionnement				
Dépenses				
011 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	155 805, 65 €	32 000, 00 €	30 000, 00 €	217 805, 65 €



Pyrénées Audoises

Centre Intercommunal d'Action Sociale

6256 - Missions	100 000,00 €	32 000, 00 €	30 000, 00 €	162 000, 00 €
012 – Dépenses afférentes au personnel	1 979 814, 71 €	600 000, 00 €	150 000, 00 €	2 729 814, 71€
64111 – Rémunération principale	1 703 814, 71 €	600 000, 00 €	150 000, 00 €	2 453 814, 71 €
016 – Dépenses afférentes à la structure	36 899,64 €	40 000, 00 €	30 750, 00 €	107 649, 64 €
61353 – Matériel de transport	20 029,64 €	40 000, 00 €	0, 00 €	60 029,64 €
673 – Titres Annulés ex antérieurs	2 000, 00 €	0, 00 €	30 750, 00 €	32 750, 00 €
Total	2 172 520, 00 €	672 000, 00 €	210 750, 00 €	3 055 270, 00 €
Recettes				
002 – Report excédents	57 000,00 €	0,0 €	0,0 €	57 000,00 €
017 – Produits de la tarification	2 084 060, 00 €	672 000,00€	0,00 €	2 756 060, 00 €
73111 – Dotation globale	2 084 060, 00 €	672 000,00€	0,00 €	2 756 060, 00 €
018 – Autres produits	27 527, 50 €	0,00 €	210 750,00 €	238 277, 50 €
7488 – Autre participation		0,00 €	210 750, 00 €	210 750, 00 €
019 - Produits financiers	3 932, 50 €	0,0 €	0,0 €	3 932, 50 €
Total	2 172 520, 00 €	672 000,00€	210 750, 00 €	3 055 270, 00 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- De voter l'augmentation des chapitres telle que mentionnée ci-dessus

Transmis au représentant de l'Etat,
le 13.12.2022
Le Président certifie qu'un extrait de
la présente délibération
a été affiché conformément à la loi,
le 13.12.2022

Ainsi délibéré, à QUILLAN, le 07 Décembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président

